

Cahors, le **23 SEP. 2022**

Monsieur le Président,

Par courrier reçu le 09 septembre 2022, vous m'avez transmis un dossier de déclaration concernant un projet de scarification et suppression de la végétation d'un atterrissement sur le Célé, au niveau du site départemental du Liauzu, sur la commune d'ORNIAC.

Ce dossier a été enregistré au guichet unique de la police de l'eau sous le numéro 46-2022-00113.

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier, j'ai bien noté que :

- les opérations de dessouchage et de scarification seront réalisés à l'aide d'une pelle mécanique ;
- le passage de la pelle mécanique depuis le gué vers l'atterrissement sera prioritairement réalisé en période d'assec. A défaut, la traversée sera réalisée sur des bigs-bags disposés entre le gué et l'îlot ;

Au vu des éléments de votre dossier, je vous confirme que ce projet de travaux relève de la procédure de déclaration, d'après la rubrique 3.1.5.0 de l'article R. 214-1 du code de l'environnement. D'autre part, je vous informe que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Vous trouverez ci-joint le récépissé de déclaration relatif à ce projet, ainsi que l'arrêté de prescriptions générales du 30 septembre 2014 à respecter.

Je vous demande d'informer par courrier électronique le service police de l'eau (ddt-sefe@lot.gouv.fr) de la date de démarrage des travaux au moins quinze jours à l'avance.

Conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration, du récépissé et de l'arrêté de prescriptions générales applicable à ces travaux sont adressés à la mairie d'ORNIAC pour y être affichés pendant une durée minimale d'un mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur le Président
Conseil Départemental du Lot
Avenue de l'Europe – Regourd
BP 291
46000 CAHORS

Adjointe Chef d'Unité
Police de l'Eau, DPF et Navigation

Christine DEBONS

PJ : - récépissé de déclaration donnant accord pour commencement des travaux ;
- arrêté de prescriptions générales du 30/09/14.

Copie : - Service Départemental de l'OFB (sd46@ofb.gouv.fr)
- Département du Lot (maryline.bes@lot.fr, damien.jacques@lot.fr, celine.sonet@lot.fr)